

## ORAL DNB 2021 : informations aux parents

### Définition de l'épreuve.

- ✓ L'épreuve orale consiste en la soutenance d'un projet portant sur l'enseignement d'histoire des arts ou l'un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4, du parcours Avenir, du parcours citoyen, du parcours éducatif de santé ou du parcours d'éducation artistique et culturelle.
- ✓ Au choix des candidats, le passage est individuel ou collectif (max. 3 candidats)
  - Un élève seul présente un exposé de **cinq minutes**, suivi d'un **entretien avec le jury d'une dizaine de minutes** ;
  - Un groupe de **2 ou 3 élèves** présente un exposé de **dix minutes**, suivi d'un **entretien d'une quinzaine de minutes**. Le jury veille à la répartition équilibrée de la parole entre les candidats.
- L'épreuve **est notée sur 100 points**, 50 points pour la maîtrise de l'expression orale et 50 pour la maîtrise du sujet présenté. La notation est toujours individuelle.

### Contenus de l'épreuve

- ✓ La prestation est évaluée du point de vue des contenus et de la qualité de l'expression orale.
- ✓ Le candidat doit exposer oralement son projet. Ses éventuelles productions (projection, enregistrement, réalisation numérique, etc.) ne sont que des illustrations et ne peuvent se substituer à la soutenance orale du projet.
- Si le candidat présente un projet portant sur la thématique « Langues et cultures étrangères ou régionales », il peut effectuer une partie de sa présentation en langue vivante, étrangère (une seule) ou régionale (s'il l'a étudié au collège).

### Calendrier de l'épreuve (à respecter IMPÉRATIVEMENT)

**Etape 1 : 18 février 2021** : le candidat transmettra, via son professeur principal, son choix de projet au chef d'établissement par l'intermédiaire de ses représentants légaux, il précisera :

- ✓ Son choix de passer en équipe ou non ; en précisant, le cas échéant le nom de l'(des) autre(s) membre(s) de l'équipe
- ✓ Son choix de projet en précisant :
  - L'intitulé et le contenu
  - L'EPI, le parcours éducatif ou l'enseignement d'histoire des Arts auquel il se rattache.
  - Les disciplines d'enseignement impliquées ainsi que le professeur référent.
  - L'utilisation éventuelle d'une langue vivante étrangère ou régionale pour une partie de l'exposé.

**Etape 2 : 26 avril 2021** : le candidat déposera son dossier de présentation du projet au jury, (une trame de présentation sera proposée par le collège).

**Etape 3 : 21 mai 2021 : Oral Blanc.**

**28/05, 4 – 11 – 18/06** : ateliers d'aide à la réalisation des dossiers de projets pour les élèves les plus en difficulté.

**Etape 4 : 21 juin 2021 : Epreuve orale.**

signature des parents :